

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 22 FEVRIER 2017**

N°2017- CC-2017-2S-DAF-07

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Mercredi 22 du mois de Février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - MM. Christian THENARD - Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Nadia CELINI - M. José SEVERIEN - Mmes Maguy THOMAR - Roberte MERI - Liliane MONTOUT - M. Lucien GALVANI - Mmes Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Michelle MAXO - Valérie HUGUES - M. Duniere AGLAS - Mmes Mariette MANDRET - Diana PERRAN - M. Jean FAHRASMANE - Mmes Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - Isabelle BOSSU ép. JEANJEAN - Nathalie CHOURO ép. BRACAT - Cynthia DINANE.

EXCUSES : Mme Félicienne GANTOIS - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - M. Raymond PARSHAD (Procuration à M. Teddy MARY) - M. Jean DAIJARDIN (Procuration à Mme Isabelle BOSSU ép. JEANJEAN) - M. Eric LATCHOUMANIN.

ABSENTS : Mme Ghislaine GISORS - M. Cédric CORNET - Mmes Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Sylvia LAPTES - MM. Jean-Luc PERIAN - René NOEL.

Monsieur Jocelyn CUIRASSIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**OBJET : DELIBERATION APPROUVANT LE MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE
COMPENSATION PROVISOIRE 2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-249 du 24 décembre 2014 portant transformation de la communauté de communes du SUD EST GRANDE TERRE en Communauté d'Agglomération ;

Vu la délibération n° CC-2016-9S-DAF-41 en date du 22 décembre 2016 relative à l'attribution de compensation définitive 2016 ;

Vu les états 1259 MI des comuns membres des années 2014 et 2010.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,

DECIDE, A L'UNANIMITE

Article 1 : D'approuver le montant de l'attribution de compensation provisoire de 2017 à verser aux communes membres décomposé comme suit :

Communes membres	Attribution de Compensation provisoire
Gosier	2 668 163,00
Sainte-Anne	366 259,00
Saint-François	1 116 551,00
La Désirade	0
TOTAL CARL	4 150 973,00

Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le,

14 MARS 2017

Et publication ou notification le,

15 MARS 2017

Fait et délibéré à Gosier, le 22 Février 2017

Pour extrait certifié conforme

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT**

Jean-Pierre DUPONT

